



Conseil Communal - Séance du 22/11/2016

Réponse à l'interpellation de Mme LECRON et de M. KRETTELS

Objet : Soutien au Collectif citoyen « Les Lucioles »

Madame la Conseillère,

Monsieur le Conseiller,

Beaucoup de choses ont déjà été écrites dans ce dossier. Je ne vais donc pas rappeler les faits de manière détaillée.

Le point de départ est la distribution de nourriture par le Collectif citoyen « les lucioles » sur la voie publique, sans disposer de l'autorisation requise.

Or, l'espace public est régi par des règles afin de permettre son utilisation de manière harmonieuse.

La Police a donc appliqué le règlement qui régit l'occupation de la voie publique et dressé un constat et non une amende.

En ce qui me concerne, je considère que la générosité entre les citoyens est un élément indispensable pour la cohésion sociale dans une ville, et donc je démens tout acharnement de ma part ou de celle de M. Beaupère.

Je soutiens toute demande visant à renforcer cette générosité pour autant que cela s'inscrive dans la méthodologie développée par notre réseau public ou associatif.

Dès lors, j'ai proposé au Collectif « Les Lucioles » de les rencontrer afin de voir comme insérer leur action dans la philosophie d'aide et de soutien développée au travers du réseau social liégeois.

L'action sociale à Liège est conséquente et s'organise autour d'un réseau public et associatif qui travaille dans une action concertée.

Son objectif premier est d'amener les personnes précarisées vers une amélioration de leur situation pour les sortir de l'urgence et entamer avec eux un travail plus en profondeur avec les intervenants de deuxième ligne.

Cet objectif est également partagé par le Collectif « Les Lucioles » qui a fait le constat, que je partage, que les besoins en nourriture de ces personnes n'étaient pas ou peu rencontrés le samedi.

Sur base de ce constat, j'ai proposé au Collectif d'utiliser les infrastructures de l'Abri de Jour désormais installé dans des locaux de la Ville et entièrement rénovés rue Morinval.

Cela permet au Collectif de bénéficier d'un lieu fermé, permettant la distribution de nourriture, l'orientation et le contact avec un public fragilisé.

Cette proposition permet aux lucioles de pérenniser leur action, de la renforcer et de pouvoir désormais l'envisager sur l'année entière.

Pour la Ville de Liège, c'est un nouveau partenaire qui s'inscrit dans l'action sociale développée avec les intervenants publics et privés et qui va permettre de renforcer la présence et l'action sociale durant le week-end.

C'est dans ce sens qu'une convention sera soumise prochainement au Conseil communal.

Dans la foulée de cette réunion constructive, les services de la Ville et du Collectif ont tout mis en œuvre pour que les premières distributions de repas puissent avoir lieu rue Morinval ce samedi 19 novembre.

Un rapport a été réalisé. Les usagers, qui étaient près de 70, sont satisfaits des conditions d'accueil qui leur permettent de manger au chaud, de se reposer un peu et d'utiliser les commodités de base (wc). Le Collectif quant à lui est satisfait de la qualité des lieux et de l'infrastructure mise à sa disposition.

Pour ce qui concerne les constats dressés par les services de Police, bien que, en raison de la séparation des pouvoirs, je n'ai aucune autorité pour faire annuler une éventuelle amende, j'ai écrit au Fonctionnaire sanctionnateur, pour lui expliquer la situation et vu la noble cause défendue par le Collectif, et le fait qu'il y avait effectivement une difficulté, et solliciter sa mansuétude lors de l'examen du dossier.